Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 033-213300262-20231208-2023312-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BALIZAC SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 07 Décembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Balizac, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie DULUC, Maire.

Date de convocation : le 28 Novembre 2023

<u>PRESENTS</u>: DULUC Nathalie, PALLAS Nicole, BOYREAU Damien, LEGLISE Amandine, TREZIERES Jonathan, HARRIBEY Clarisse, DION Didier, BOURROUSSE Sébastien,

ABSENTS EXCUSES: SERINET Carine, EL BAZ Horiya, DURROS Virginie, MAONDA Sylvio,

PROCURATIONS: EL BAZ Horiya à LEGLISE Amandine, MAONDA Sylvio à BOYREAU Damien

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: PALLAS Nicole

N°202331 Ordre 2 Objet : REGLEMENTATION CHIENS ERRANTS

Mme le Maire rappelle que l'article L.211-22 du code rural exige des Maires qu'ils prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens.

Les services municipaux sont souvent appelés à intervenir pour ramasser des animaux errants. Dans ce cadre, un arrêté municipal va être prit en suivant de cette délibération afin d'interdire la divagation des chiens et prévoir les mesures à l'encontre des propriétaires contrevenants.

Il serait bien afin d'obliger les propriétaires à s'occuper de leur animaux de mettre en place une contravention sur les récidives de 30 € pour le ramassage du chien sur la voie publique et un forfait journalier de garde de 11€ à compter du lendemain (journée commencée, journée due).

Ces mesures sont motivées par la nécessité d'assurer la sécurité publique et de limiter le coût supporté par la collectivité pour la gestion des animaux en divagation.

Il sera rappelé aux propriétaires que l'animal ne sera récupéré qu'après règlement de la contravention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la mise en place des 2 contraventions pour le ramassage des chiens et le forfait journalier de

garde.

Nombre de	12
conseillers en	
exercice	
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0
Procuration	2

Extrait certifié conforme

Balizac, le 08/12/2023



La secrétaire de séance Nicole PALLAS